

DECISION DU PRESIDENT N°2021-1021

ATTRIBUTION DU MARCHE N°2021-093 CONCEPTION, DEVELOPPEMENT, MAINTENANCE ET HEBERGEMENT D'UN NOUVEAU SITE INTERNET ET D'UN SITE INTRANET

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et suivants,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1° et R.2123-1, R.2123-4 et suivants,
Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le BOAMP sous la référence n°138925 et la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés et sur le site internet de la Communauté de Communes le 18 octobre 2021,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2021,

DECIDE:

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,

Article 2 : d'attribuer et de signer l'accord cadre à bons de commandes N°2021-093 conception, développement, maintenance et hébergement d'un nouveau site internet et d'un site intranet ayant pour seuil minimum 20 000 € HT et pour seuil maximum 50 000 € HT avec la société Z AND KO (85340 LES SABLES D'OLONNE) et l'ensemble des pièces s'y rapportant

Article 3 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Givrand, le 21 décembre 2021
Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu:

- de la transmission au contrôle de légalité le: **23 DEC. 2021**
- de l'affichage le: **23 DEC. 2021**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le: **23 DEC. 2021**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Communauté de Communes

du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

ZAE du Soleil Levant

CS 63669 – Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

TELEPHONE

02 51 55 55 55

FAX

02 51 54 24 46

COURRIEL

accueil@payssaintgilles.fr

INTERNET

www.payssaintgilles.fr